

APPROCHES COMPARATIVES DE LA DEPENDANCE DU CONGO A L'EGARD DE LA FRANCE ET DE LA CHINE

Par

Julien Bokilo*

*Enseignant à l'Université Marien Ngouabi
Membre du Centre d'Etudes sur la Chine moderne et
Contemporaine (CECMC) de l'EHESS de Paris*

Mel : jbokilo@yahoo.fr

Port : (00242/ 06 500 03 16/05 631 51 74

Résumé

Souvent présentées comme une des facettes du néo-colonialisme, les relations Nord-Sud qui se caractérisent par la dépendance des pays périphériques à l'égard de l'ancienne puissance colonisatrice, peuvent être aussi le fait des Etats du Sud eux-mêmes, comme en témoigne celles du Congo-Brazzaville vis-à-vis de la Chine.

L'intérêt de la présente réflexion est d'analyser l'évolution de la dynamique dépendantiste en terre africaine, pour déterminer l'hypothèse d'une érosion ou d'une refonte de la théorie de la dépendance - alors que les pays comme le Brésil, malgré leur dépendance à l'égard de l'Occident, ont pu mettre en œuvre des stratégies d'accès à l'émergence - à partir de l'affaiblissement de la dépendance Nord-Sud corrélatif à l'ambition à l'émergence de certains pays africains, tel le Congo-Brazzaville.

Mots-clés : Dépendance, intégration, hégémonie, transfert de technologie, Allié traditionnel, coopération asymétrique, pays émergents.

INTRODUCTION

Il existe un déterminisme de la coopération économique qui rendrait les économies des pays en voie de développement, dépendantes des économies développées et des économies émergentes quelles que soient les stratégies qu'elles déploient, en raison des facteurs endogènes et des facteurs exogènes qui les enferment dans les relations périphériques par rapport au centre.

Cette posture des approches néo-marxistes de la dépendance de Gramsci, Cox, Cardoso, fondée sur le déterminisme des relations asymétriques qui s'oppose aux approches institutionnaliste-libérales des négociations internationales [Keohane et Martin, 1995, p.42-45] et à celles du commerce international notamment de l'avantage comparatif de David Ricardo et de la théorie du comportement coopératif de Robert Axelrod (2006) ne prend pas en compte, la dynamique des potentialités structurantes de l'économie périphérique avec les puissances économiques. Dans quelle mesure, une économie périphérique peut-elle améliorer ses performances dans ses relations économiques asymétriques avec les économies puissantes?

*Mode de citation : Julien Bokilo
«Approches comparatives de la dépendance du Congo à l'égard de la France et de la Chine », *Revue CAMES/SJP*, n°001/2017, p. 173-185

L'intérêt de cette question est d'analyser et de comprendre le fonctionnement des mécanismes de la dépendance des pays en voie de développement dans leurs relations partenariales avec les pays industrialisés et des pays émergents, où les stratégies d'enracinement des économies développées, fondées sur la coopération économique asymétrique, offrent des opportunités structurantes, telles que les performances de l'économie périphérique dépendent de son pouvoir de négociation pour valoriser les facteurs endogènes et exogènes. Plus le pouvoir de négociation de l'économie périphérique est élevé plus, ses performances s'améliorent. Plus son pouvoir de négociation est faible, moins ses performances ne s'améliorent.

A travers une approche empirico-historique, le cas du Congo nous permet de développer cette idée. Depuis 1960, ce pays entretient des relations économiques avec la France, son ancienne métropole et depuis 1963, il développe la coopération économique avec la Chine. Mais, il se trouve économiquement dépend de ces deux puissances, alors que ce pays possède des potentialités économiques structurantes que son pouvoir de négociation des contrats peut valoriser et contribuer à l'amélioration de ses performances.

Après avoir présenté le déterminisme de la théorie de la dépendance, nous appliquerons ce cadre au cas des relations économiques du Congo avec la France puissance économique et l'économie émergente de la Chine, avant de conclure.

I- DE LA THEORIE DE LA DEPENDANCE ECONOMIQUE AU DETERMINISME STRUCTUREL

A- Les fondements

La théorie de la dépendance repose sur l'idée selon laquelle, la pauvreté, l'instabilité politique et le sous-développement des pays en voie de

développement est la conséquence de processus historiques mis en place par les pays industrialisés ayant comme résultat la dépendance économique des premiers pays par rapport aux deuxièmes. Elle soutient une vision globale et holiste de l'histoire sociale, politique et économique mondiale en avançant que les pays les plus riches ont besoin des plus pauvres afin de s'assurer de la continuité de leur croissance.

Pour cette théorie, les pays en voie de développement sont intégrés dans l'économie mondiale, mais sont structurellement mis en état de dépendance continue. Deux courants de pensée expliquent cette situation. Pour André Frank (1967, 2000)¹, la dépendance des économies en développement s'explique historiquement par la colonisation et par les échanges commerciaux inégaux. Dans ce sens, les pays les plus pauvres sont dans l'obligation de fournir des ressources naturelles ou de la main d'œuvre bon marché aux pays les plus riches. Ces obligations découlent des rapports historiques liés à la colonisation ou à l'appartenance au même bloc politique comme la Chine avec les pays non-alignés d'Afrique et d'Amérique en 1967². Pour Prebisch (1991)³, l'enrichissement des pays riches est inversement proportionnel à celui des pays pauvres, car les pays les plus riches ont mis en place un ensemble de contraintes (légales, financières techniques, douanières, fiscales et autres) qui rendent les pays les plus pauvres dépendants. Ces contraintes sont le résultat d'un transfert technologique déficient entre les pays

¹ Frank, G.A. (1967): *Capitalism and underdevelopment in Latin America*. Historical studies of Chile and Brazil. Monthly Review Press, New York, 1967.

Frank, A. G. (2000). *ReOrient Historiography and Social Theory*. Aalborg: Institut for Historie, Internationale Studier og Samfundsforhold, Aalborg Universitet.

² Le Mouvement des pays non-alignés produit la « Charte d'Alger sur les droits économiques et sociaux du tiers-monde » de 1967.

³ Prebisch, R. (1986): *La crisis del desarrollo argentino. De la frustración al crecimiento vigoroso*. Buenos Aires: 1986.

riches exportateurs de la technologie à obsolescence programmée et les pays pauvres du Sud qui en sont dépourvus.

Robert Gilpin (1981)⁴, évoque la dépendance en termes de domination hégémonique, dans une perspective de l'économie politique internationale. Dans cette orientation, l'hégémonie est assimilée à la position dominante des firmes des puissances économiques, qu'elles soient occidentales ou émergentes, en matière de contrôle technologique, d'accès aux sources des capitaux financiers, humaines et de marchés [Paquin Stéphane, 2013].

B- La dynamique de la dépendance économique

Dans ces conditions, les économistes concluent à l'impossibilité des pays en voie de développement de se développer sans se libérer des liens de dépendance entretenus avec les puissances économiques coloniales et avec les économies émergentes qui continuent à entretenir les relations économiques asymétriques. Certes, l'impossibilité pour les pays en voie de développement de se développer a été contredite par le décollage économique des 4 dragons [Okamba Emmanuel, 2015] dans les années 60 qui a été suivi plus tard par la crise économique asiatique, grâce à leur spécialisation dans les technologies de pointe. Ces quatre États d'Extrême-Orient à forte croissance industrielle que sont la Corée du Sud, Hong Kong, Singapour et Taïwan, appelés communément les « quatre tigres asiatiques » et différents des nouveaux Tigres asiatiques: la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie et les Philippines. Les dragons étaient appelés parfois nouveaux pays industrialisés d'Asie (NPIA). Ils constituaient le peloton de tête des nouveaux pays industrialisés (NPI) et sont considérés comme des pays développés à partir des années 1990. De ce fait, ils ne

font plus partie des NPI ou des pays émergents. Ces pays ont suivi le modèle économique développé par le Japon auquel ils font concurrence dans les activités industrielles les plus sophistiquées (automobile, électronique grand public) depuis 1980. Aujourd'hui, ils jouissent d'un niveau de vie comparable à celui des pays de l'Union européenne ou du Japon, alors que les pays d'Afrique sombrent dans la corruption des dictatures politiques, liée à leur faible pouvoir de négociation avec les puissances économiques comme au Congo.

II- LA DEPENDANCE DU CONGO A L'EGARD DE LA FRANCE ET DE LA CHINE

Le Congo entretient des relations de dépendance avec la France et la Chine, alors qu'il n'était autrefois que la chasse gardée de la France [Jacques Marseille, 1984]. Cette dépendance s'accroît depuis l'indépendance du Congo le 15 août 1960 et l'établissement des relations de coopération économique avec la Chine depuis 1963.

A/- La dépendance du Congo vis-à-vis de la France : origine et contexte actuel

La dépendance des pays du Tiers monde se confond avec l'apparition de la politique d'expansion coloniale appelée impérialisme. Cette politique apparaît en France au XIXe siècle dans sa philosophie fondée sur l'idée de supériorité raciale et idéologique de l'Occident qui avait pour objectif de préserver l'ordre social dans les pays les plus industrialisés, en garantissant le commerce, l'importation des capitaux et l'accès aux marchés [Zorgbibe, 1996, Jacques Marseille, 1984]. La France est l'ex-pays colonisateur du Congo. Ce dernier a gardé le français comme sa langue officielle et le Franc CFA comme sa monnaie. Les transferts de fonds, d'État à État, s'opèrent à travers le Trésor public français puisque le Congo est

⁴ Gilpin Robert, *War and Change in International Politics*, Cambridge, Cornell University Press, 1981, p.19.

membre de la zone Franc. Les deux pays ont des relations économiques particulières aussi bien dans le cadre des accords ACP-UE que dans le cadre des relations bilatérales. Les ACP limitent les obstacles douanier, tarifaire et administratif et favorisent le commerce entre les deux pays.

Le Congo est en 2015, le 5e pays importateur de produits français (derrière l'Afrique du Sud, le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Sénégal), et représente le troisième solde positif de la France (566,5 M€), derrière l'Afrique du Sud et le Sénégal. Les exportations françaises à destination du Congo ont repris fortement à partir de 2005 et, après une période de stabilité, sont reparties à la hausse en 2012 (+20%). Cette tendance se confirme en 2015 : en hausse de 3,0% équivalent à un volume de 654,7 M€, plaçant la France au deuxième rang des fournisseurs du Congo, après la Chine. Les exportations françaises se partagent entre biens d'équipement, biens de consommation (produits pharmaceutiques principalement), biens intermédiaires et produits agro-alimentaires. Le stock des investissements directs étrangers (IDE) français au Congo était de 2.087 M€ fin 2014, contre 1.906 M€ fin 2013, plaçant la France parmi les premiers investisseurs étrangers, aux côtés de l'Italie (pétrole, bois, or), des Etats-Unis (pétrole, minoterie, tabac) ou de la Chine (cimenterie, bois).

La France a supporté l'essentiel de l'effort d'annulation de dettes consenti dans le cadre du Club de Paris du 18 mars 2010, après celui conclu en décembre 2008, qui ont permis au Congo de bénéficier de nouvelles annulations de dettes et d'un ré-échelonnement tant à titre bilatéral que multilatéral. Le Congo a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE et le 19 juillet 2010, 646 M€ de dettes ont été annulées. Un effort bilatéral additionnel de la France a été consenti sous la forme de Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) pour un montant de 230 M€ sur la période 2010-2019 (150

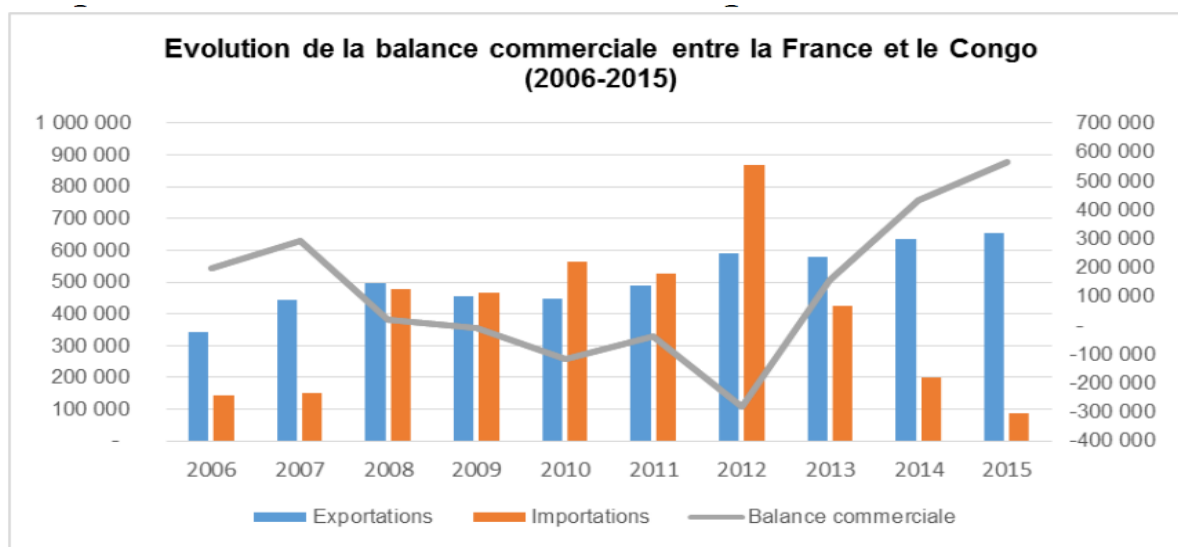
M€ pour 2015-2019) permettant le financement de nombreux projets en subventions dont ceux couverts par l'Agence française de développement comme la construction de la route de la Corniche à Brazzaville (80 M€), le projet de drainage des eaux pluviales de Brazzaville (86M€), la refonte du système de formation professionnelle et technique (6 M€), l'appui à la mise en œuvre du processus FLEGT (4,5 M€ du DFID), ou encore le financement du programme de mise à disposition des données satellitaires pour le suivi du couvert forestier d'Afrique centrale (ASTRIUM) (8,5 M€).

Enfin, près de 200 entreprises françaises ont des intérêts au Congo, à travers de filiales de sociétés françaises. Elles emploient environ 15.000 salariés. Ces entreprises occupent une place de choix dans les secteurs pétrolier et parapétrolier, les transports et la logistique, l'agroalimentaire, l'ingénierie et les services, le BTP et le génie civil, les banques et assurances, la distribution et dans la gestion déléguée des services publics.

À l'opposé, les importations françaises en provenance du Congo, sont essentiellement composées de produits pétroliers, impactées par la diminution continue des cours du baril de pétrole depuis 2015 (Tableau n°1). Les hydrocarbures bruts et raffinés représentent encore 61,0% des importations en 2015, contre 81,6% en 2014. En valeur, elles ont baissé de plus de 56% (de 201 M€ à 86 M€). Le Congo devient donc le 4ème pays exportateur vers la France en Afrique Centrale. Le solde commercial en faveur de la France passe de +434,6 M€ en 2014 à +566,5 M€ en 2015, soit une hausse de 30%. Sur les 52 pays de l'Afrique Subsaharienne, le Congo est le 15ème pays exportateur vers la France (88,3 M€), et représente le 3ème solde positif de la France (566,5 M€), derrière l'Afrique du Sud (963,3 M€) et le Sénégal (681,1 M€).

Tableau n°1 : solde commercial entre la France et le Congo

Milliers euros	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Exportations françaises	342.301	444.108	497.489	455.465	448.497	490.725	588.972	580.533	635 805	654 712
Importations françaises	143.661	151.611	476.549	465.803	565.021	527.602	868.592	424.594	201 215	88 251
Total Export + Import	485.962	595.719	974.038	921.268	1.013.518	1.018.327	1.457.564	1.005.127	837 020	742 963
Solde	+198.640	+292.497	+20.940	-10.338	-116.524	-36.877	-279.618	+155.939	+434 590	+566 461



Source : Document ambassade de France au Congo, 2016

B/- La dépendance du Congo à l'égard de la Chine

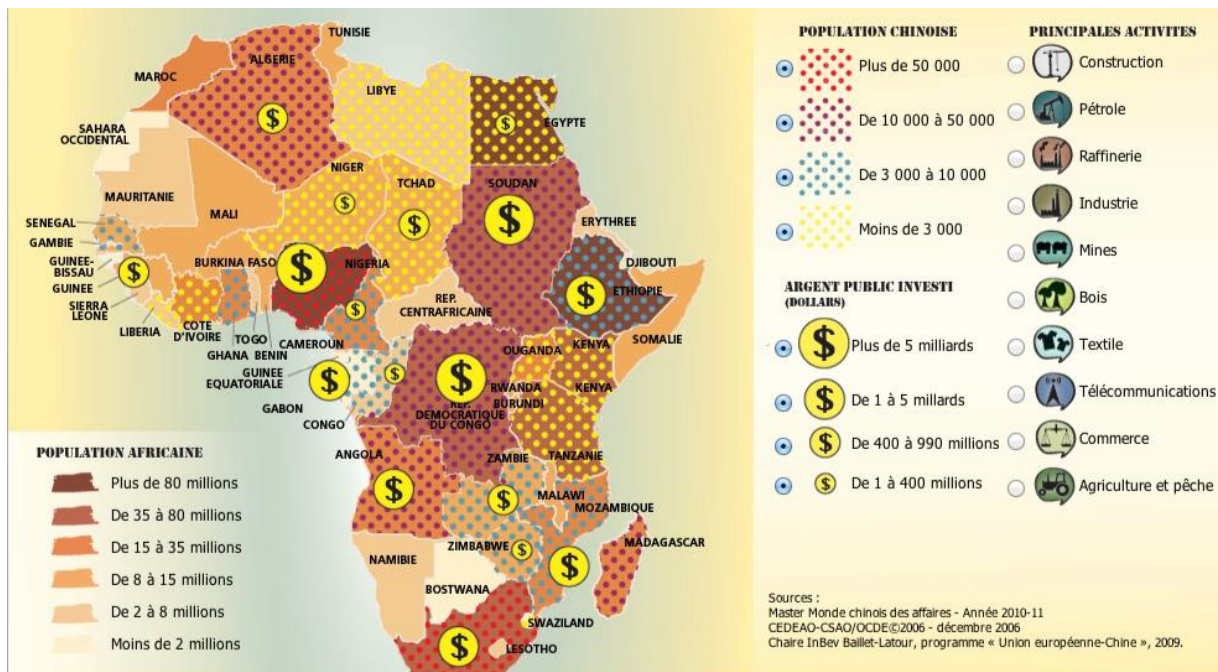
Le 22 février 1964, le Congo établissait des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine, et développa une coopération économique, financière et éducative avec la Chine. Plusieurs contrats bilatéraux ont depuis été signés dans le cadre de la coopération sud-sud entre la Chine et le Congo, autour d'un jeu économique gagnant-gagnant des matières premières contre infrastructures. Ce jeu qui se distingue de la coopération nord-sud, privilégie la qualité plutôt que la quantité des échanges économiques.

Le 21 décembre 1964, le Congo bénéficia d'un emprunt chinois sans intérêt de 100 millions de Francs français, couvrant la période du 1er janvier 1965 au 31 décembre 1969. Il est remboursable par

dixième, du 1er janvier 1980 au 31 décembre 1989, en marchandises, en Francs français ou dans une autre monnaie convertible. Dans la réalisation de son premier plan quadriennal (1964-1968), le Congo bénéficia de la Chine environ 6,7 milliards de FCFA, pour la construction par la Chine de l'usine de textile à Kinsoundi (1,4 milliard de FCFA), du chantier naval et de l'usine des cahiers (1,8 milliard) à Mpila, de l'usine de séchage du poisson à Mossaka (0,6 milliard), de l'usine d'allumettes à Bétou (0,3 milliard), des hôpitaux de Talangaï, Makélékélé, Fort-Rousset et Loandjili de Pointe Noire ; et d'autres infrastructures (2,6 milliards). Après la période de garantie, les premières pannes liées au manque d'entretien et à la récurrence des erreurs de gestion ont conduit progressivement à la liquidation

totale de ces entreprises. Environ 10.000 chinois vivent au Congo (Tableau n°2).

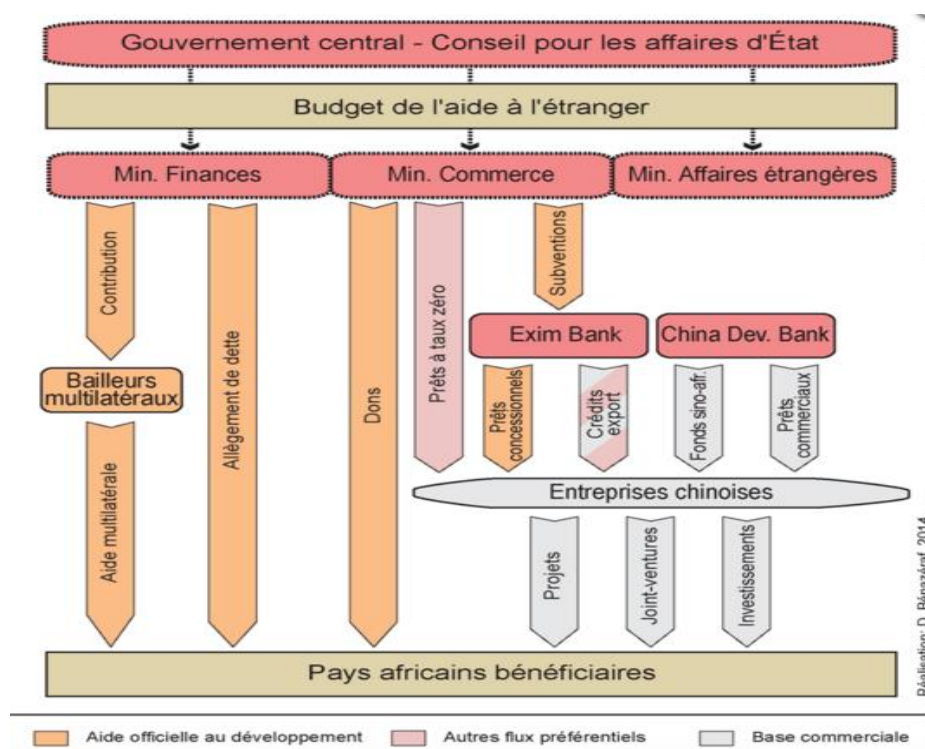
Tableau n°2: La présence chinoise en Afrique



La Chine a accordé au Congo des emprunts à des conditions concessionnelles pour 1,6 milliard d'Euros en 2006 et 1 milliard en 2013-16, assortis d'un différé d'amortissement de 5 ans, d'une échéance de 20 ans, d'un taux d'intérêt de 0,25% et d'une garantie représentant le solde minimum de dépôt de 20% du total de l'encours des prêts sur un compte séquestre à l'EXIM Bank de Chine, à partir des transactions pétrolières avec la Chine. Le niveau plus élevé de rémunération des dépôts de plus de 1% de cette banque a incité l'État congolais à effectuer des

dépôts en Chine qu'à la BEAC. Le Congo a signé, en juillet 2016, un accord de convertibilité du Franc CFA avec le Yuan chinois. Depuis, le Congo fait partie des pays « pilotes » africains devant bénéficier d'un financement de 60 milliards de dollars annoncé pour soutenir des projets d'industrialisation, notamment la construction de la Zone économique spéciale (ZES) de Pointe-Noire.

Tableau n° 3: Organisation de l'aide au développement chinoise



Le solde des échanges commerciaux entre la Chine et le Congo est en baisse, mais en faveur du Congo, en passant de 5.559 millions en 2006 à 4.934 millions de dollars USA en 2014. La Chine est l'un des principaux clients du Congo (56% des exportations totales du Congo) suivi des USA (11,45%), de l'Australie (8,9%) et de la France (5,5 %) ; alors que les principaux fournisseurs du Congo sont la Chine (19,3% du total des importations du Congo), la France (19,1 %), l'Italie (6,3%) et les USA (5,6%). Les échanges commerciaux qui sont passés de 6,5 milliards de dollars en 2013 à 3 milliards de dollars 2015 du fait de la conjoncture pétrolière internationale, le Congo demeure le premier partenaire économique de la Chine en Afrique francophone. Durant cette dernière décennie, le solde des échanges commerciaux entre la Chine et le Congo est en baisse, mais en faveur du Congo, en passant de 5.559 millions en 2006 à 4.934 millions de dollars USA en 2014 (Tableau n°4). Le Congo a reçu 2,8 milliards sur les 108 milliards \$US du total

de l'IDE de la Chine en Afrique depuis 2005, dont 75% dans les infrastructures de transport, 13% dans l'énergie et 12% dans d'autres secteurs (bâtiment, commerce, etc.).

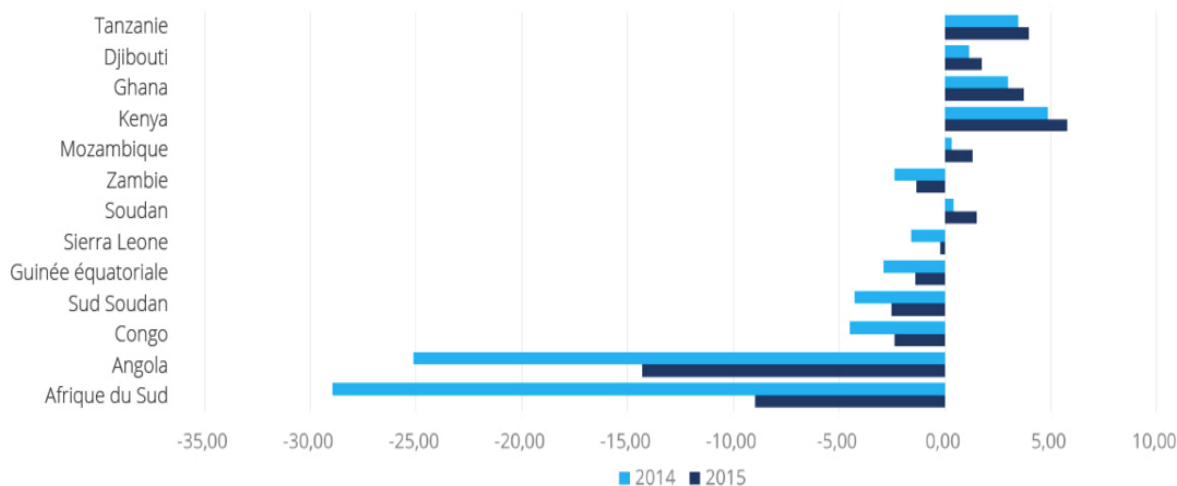
Les infrastructures les plus importantes sont l'aéroport international de Maya-Maya de Brazzaville qui a été reconstruit et modernisé par la Chine grâce à un financement de 115 millions \$US. Le financement de 62 millions \$US de la construction du port fluvial d'Oyo est assuré par la Chine qui a réalisé l'ouvrage. En 2012, la route Pointe-Noire/Dolisie bitumée sur 160 kilomètres, pour 750 millions \$US financés par la Chine ainsi que les 126 km d'Owando à Makoua-Mambili, dans le nord, pour 53 millions \$US.

Dans l'énergie, la Chine a investi 290 millions \$US dans la construction d'une usine d'eau à Brazzaville, achevée en 2013. Pour 170 milliards de FCFA, la Chine a construit le barrage hydro électrique de 120 mégawatts à Imboulou, sur la rivière Léfini. Il est financé à 85%

par la Chine sous forme d'un crédit fournisseur remboursable sur 15 ans, avec

un délai de grâce de 5 ans, au taux de 0,20%.

Tableau n° 4: Soldes des échanges commerciaux de la Chine avec le Congo



Source : Global Trade Atlas

Dans les autres secteurs, la Chine a financé le complexe sportif multidisciplinaire de Makélékéké pour un coût total de 6 milliards FCFA et celui de Kintélé pour 379, 845 milliards de FCFA pré- parent l'accueil des 11e Jeux africains de 2015. Les travaux de construction de l'hôtel Alima Palace de 116 chambres à Oyo pour 21 milliards de FCFA, financés et réalisés par la Chine. Depuis 2004, les entreprises chinoises sont à 40,10% adjudicatrices des marchés de la Municipalisation accélérée estimés à 1000 milliards de FCFA, derrière les entreprises européennes (42,20%), loin des 19,70% des entreprises congolaises. En 2007, la Chine avait annulé la dette du Congo d'environ 32 millions \$US, représentant 97,5 % des stocks d'arriérés et 22 % de l'encours hors arriérés. La Chine octroie une trentaine de bourses aux étudiants congolais par an pour aller étudier en Chine dans divers domaines.

Mais, faute de transfert de technologies, le Congo n'a souvent pas pu s'approprier les réalisations, livrées clés en main par la Chine. Cela permet à la Chine de maintenir la dépendance du Congo vis-à-vis d'elle.

Dans ce contexte, la logique de la coopération qui veut que chaque Etat a un comportement qui obéi à la logique de sa puissance et pour son propre intérêt s'impose [Dario Battistellas, Franck Petiteville, Marie-Claude Smouts, 2014]. De telle sorte que l'Etat devient un instrument voué à servir les intérêts de la classe dirigeante chinoise et des acteurs privés sur le pays d'accueil [Max, Engels et Lénine] et cette situation entraine la relation de dépendance du pays d'accueil vis-à-vis de la Chine [F. Henrique Cardoso, 1960, André Gunder Franck, Arghiri Emmanuel, Samir Amin, 1966].

Cependant, le sommet Chine-Afrique, permet à la Chine de façonner et de déterminer les structures de sa stratégie économique et rendre dépendant ses partenaires Africains [Susan Strange, 1986] comme le font la France, l'Union européenne et le Japon. Le premier sommet Chine-Afrique s'est tenu à Beijing en 2000, il rassemblait 49 pays africains sur les 54 recensés. À l'issue de ce forum, Pékin a annulé et réduit la dette de 32 pays africains pour un montant de 1,2 milliards de dollars (soit 840.000.000 euros). De

2000 à 2003, la Chine a pu installer plus de 600 entreprises en Afrique, et le commerce a augmenté de 50 % au cours de cette période. La régularité des tenues des sommets entre les pays africains et la Chine atteste de la volonté de Pékin de se positionner sur le continent et de devenir l'interlocuteur incontournable des dirigeants africains [Thierry Pairault, 2008]. Ainsi, pour renforcer et pérenniser cette coopération, Pékin a créé un poste de représentant spécial pour les affaires africaines à l'occasion des sommets.

Cependant, l'inconvénient du déroulement de ces forums demeure la procédure que proposent les Chinois aux Africains. A chaque fois qu'il y a des sommets, ce sont les Chinois qui proposent l'ordre du jour des discussions et ils sont aussi les seuls à écrire les résultats finaux [Susan Strange, 1987]. Cette stratégie ne permet pas aux Africains d'y inscrire leurs préoccupations. Ils sont presque réduits à participer à une réunion où tout leur impose. Cela fausse clairement le principe du « gagnant-gagnant » dans un rendez-vous censé être du donner et du recevoir [Antoine Kernén, 2007].

C- Les mécanismes de la dépendance économique du Congo

La réflexion sur la confrontation des dépendances du Congo vis-à-vis de la France et de la Chine nous amène à analyser ce qui se joue dans la dépendance de ce pays en développement vis-à-vis de ces deux grandes puissances à savoir quelles sont les constances et ruptures dans cet échange multi-bilatéral.

1/- Les continuités

Les stratégies de coopération de la France et de la Chine à l'égard du Congo consistent à sauvegarder les intérêts des puissances économiques qui servent de ligne de conduite dans les rapports mutuels des Etats [Hans J. Morgenthau, 1985]. De fait, l'intérêt a une valeur utilitaire de telle

sorte qu'aucune référence à un droit naturel qui puisse s'imposer aux Etats. C'est ainsi que Jean-Jacques Roche (2007) écrit : « *Cette référence constante aux utilitaristes nie donc l'existence de valeurs supérieures à l'intérêt des Etats* »⁵.

La constance dans la dépendance du Congo à l'égard de la France se caractérise par plusieurs dépendances. Celle économique et monétaire qui permet à la France de garder ses anciennes colonies dans son giron, de pérenniser une zone franc qui forment un sous-ensemble géopolitique qui touche à la souveraineté des Etats d'Afrique noire. Cette coopération permet à Paris et bientôt à Pékin de contrôler l'émission de monnaie dans les pays de la zone et qui les rendent dépendant de la France [Nicolas Agbohohou, 2008].

La dépendance *industrielle* se manifeste dans le secteur pétrolier. Face à une économie peu diversifiée, l'or noir représente plus de 70% du budget du Congo, ce qui rend ce pays de la périphérie de plus en plus dépendant des entreprises pétrolières et chinoises. La dépendance *culturelle* avec l'utilisation de la langue française qui pour Bourmaud (1997): « *La francophonie constitue certes la pierre d'angle de l'influence française* »⁶. La dépendance *militaire* avec des accords de défense que Bourmaud souligne que: « *Ces accords vont de la simple assistance technique aux accords de défense proprement dits aux termes desquels la France est conduite à s'immiscer dans les affaires des Etats dès lors que ceux-ci en font la demande. On ne peut non plus passer sous silence les accords secrets, jamais publiés au Journal Officiel de la République, mais liant la France à un certain nombre d'Etats africains et permettant à ces derniers de faire appel à*

⁵ Jean-Jacques Roche, *Théories des relations internationales*, Paris, Montchrestien, 2010, p.22.

⁶ Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997, p.107.

la France en cas de troubles internes relevant normalement de la seule souveraineté de l'Etat concerné».

Cependant, la dépendance du Congo à l'égard de la Chine est très marginale. On la rencontre faiblement dans le domaine économique et technique. Au total, la dépendance du Congo à l'égard de la France est plus significative que celle avec la Chine. Mais, après la confrontation de ces dépendances, il ressort que la relative dépendance du Congo envers la Chine entraîne des tensions entre la France et la Chine.

2/- Les ruptures

La dépendance du Congo envers la Chine cesse d'être idéologique et devient économique comme celle du Congo à l'égard de la France. Cette rupture touche la convertibilité du Franc CFA par rapport au Yuan. La Chine vient de créer une banque sino-congolaise pour l'Afrique et pour le développement dont le siège social à Brazzaville. Désormais, cette question de dépendance permet de montrer que, d'un côté, la stratégie d'enracinement chinoise au Congo a beaucoup évolué avec l'arrivée des nouveaux acteurs, qui sont des entreprises privées chinoises dans le paysage de la coopération sino-congolaise, même si les grandes sociétés sont pour la plupart à capitaux d'Etat [Julien Bokilo, 2012], et de l'autre, l'instauration d'un modèle de financement économique avec les pays de la CEMAC à travers le projet de la convertibilité illimitée des monnaies.

L'analyse sous le prisme de la théorie d'« avantage comparatif » de Ricardo, laquelle voudrait que chaque pays tire parti du commerce de ses biens et services, permet de démontrer que la Chine et le Congo dans leur échange sont tous deux gagnants. Mais, cet échange affaibli la dépendance du Congo à l'égard de la France. Cette situation a entraîné le déclin de la théorie de la dépendance [David Lake, 2008].

En effet, David Ricardo explique que, dans la situation d'un échange inégal où un des deux pays qui coopèrent a un avantage absolu, et bien les deux pays peuvent malgré tout commercer à partir de l'avantage comparatif. En analysant les échanges entre le Congo et la Chine à partir de la grille de lecture de la théorie d'Adam Smith, nous remarquons que la Chine et le Congo produisent tous deux du pétrole et du bois. Néanmoins, quand on regarde l'activité industrielle de ces deux pays, on constate que la productivité de la Chine est supérieure à celle du Congo, même si elle est obligée d'importer pour couvrir ses besoins. La Chine a par exemple produit, pendant l'année 2009, 189 millions de tonnes de pétrole. Sa production de placage (bois) a atteint 4.4 millions de m³ et 750 000 m² de contreplaqués en 2005. En même temps, le Congo n'a produit que 13 millions de tonnes de pétrole en 2009 et 189 et 671,8 millions de m³ de bois. Cela pousse à penser que la stratégie d'enracinement chinois n'avantage pas le Congo, puisque les chiffres avancés montrent que la Chine possède un avantage absolu (un avantage productif, prix plus bas, du fait de dotations initiales en ressources naturelles favorables ou d'une avance technologique) par rapport au Congo. Aussi, en se spécialisant dans les secteurs cités, comme le veut la théorie, la Chine aura un gain d'efficacité plus important que celui du Congo.

Toutefois, Ricardo explique que, dans une telle situation, les deux pays peuvent malgré tout commercer à partir de l'avantage comparatif. Il a démontré au début du 19^{ème} siècle que même si un pays est plus désavantagé qu'un autre, il devrait se spécialiser dans la production où il est moins bien placé. C'est la théorie de l'avantage comparatif. Elle présente l'inconvénient d'exclure de l'échange international les pays qui ne disposent d'aucun avantage absolu. Elle démontre que le libre-échange permet à tous les pays d'en tirer des bénéfices. C'est ainsi que

Ricardo affirme dans *Des principes de l'économie politique et de l'impôt* que : « ...Le commerce extérieur est très profitable à un pays, puisqu'il accroît la quantité et la variété des biens dans lesquels le revenu peut être dépensé, et puisque l'abondance des marchandises et leur bas prix stimulent la réalisation d'économies et l'accumulation du capital⁷ ».

La nouvelle architecture de l'économie mondiale se caractérise par l'irruption des pays émergents sur marché mondial. Elle contribue à l'affaiblissement de la dépendance du Sud par rapport au Nord.

CONCLUSION

Cet article avait pour objet l'étude des mécanismes de dépendance, à travers le déterminisme de la coopération économique entre les économies des pays en voie de développement, et les anciennes puissances économiques et puissances émergentes des BRICS. La conjugaison des facteurs endogènes et exogènes conduit à relativiser ce déterminisme par une négociation responsable. Le cas étudié, montre l'existence d'un déterminisme de la coopération économique entre le Congo, la France et la Chine, où le faible pouvoir de négociation de ce pays fournisseur de matières premières est limité. Mais, ces résultats confirment la présence d'un contrepoids venant des pays émergents et la constitution d'un bloc des pays du Tiers monde ne peut qu'être bénéfique pour le Congo. L'hypothèse avancée est confirmée. Nous pensons que cet argumentaire permet d'établir les nouveaux fondements théoriques des stratégies de développement pour les pays en voie de développement qui devraient, par ailleurs, être axés sur l'ouverture et l'intégration de ces pays à l'économie internationale avec des nouvelles

exigences en matière de coopération économique, notamment dans la négociation des contrats gagnant-gagnants.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abèles Marc (dir)**, (2011), *Des Anthropologues à l'OMC*, Paris, CNRS Editions.
- Agbohohou Nicolas**, (2000), *Le franc cfa et l'euro contre l'Afrique*, Solidarité mondiale.
- Amin Samir**, (1973), *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Ed. de Minuit.
- Axelrod Robert**, (2006) *comment réussir dans un monde d'égoïste. Théorie du comportement coopératif*, Paris, Odile Jacob.
- Battistella Dario, Petiteville Franck, Smouts Marie-Claude, Vannesson Pascal**, (2012), *Dictionnaire des relations internationales*, 3eme éd., Dalloz.
- Badie Bertrand et Smouts Marie-Claude**, (1999) *Le retournement du monde ; sociologie de la scène internationale*, Presses de Sciences.
- Bokilo Lossayi Julien**, « Firms internationales et hégémonie des Etas d'origine : le cas des firmes agro-industrielles des pays émergents au Congo-Brazzaville de 2008 à 2013 », *Polis*, vol. 18-19, n° 1 et 2, pp. 153-172, 2013-2014.
- Bokilo Lossayi Julien**, « L'Amérique peut-elle utiliser les Afro-américains et les lobbies évangéliques pour ralentir la progression chinoise en Afrique ? », *Outre Terre*, n° 30, 2011, p.283-288.
- Bokilo Lossayi Julien**, (2011), *La Chine en Afrique : La Chine en concurrence avec les anciens partenaires de l'Afrique et les pays Brics*, Paris, L'Harmattan.
- Bokilo Lossayi Julien**, (2012), *La Chine au Congo-Brazzaville : Stratégie de l'enracinement et conséquences sur le*

⁷ David Ricardo, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, Paris, Flammarion, 1992, p.152.

- développement en Afrique, Paris, L'Harmattan.
- Bokilo Lossayi Julien**, (2011), *China in Africa: Competition between China, traditional trade partners of Africa and BRIC countries*, Paris, L'Harmattan.
- Bordier, J.**, « La Chine écarterait AREVA », *L'Express.fr*, Google consulté le 15 mars 2006.
- Bourmaud, Daniel**, *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997.
- Cardoso F. Henrique et Falleto E.**, *Dépendance et développement en Amérique latine*, Paris, PUF, 1969.
- Centre d'Analyse stratégique** (2010), « Les cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers dans les pays en développement », *Rapports et Documents*, N° 29, La Documentation Française, Paris.
- David Ricardo**, (1992), *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, Paris, Flammarion.
- Frank, G.A.** (1967): *Capitalism and underdevelopment in Latin America. Historical studies of Chile and Brazil*, Monthly Review Press, New York, 1967.
- Frank, A. G.** (2000), *ReOrient Hystography and Social Theory*. Aalborg: Institut for Historie, Internationale Studier og Samfundsforhold, Aalborg Universitet.
- Gabas Jean-Jacques, Tang, Xiaoyang** « Coopération agricole chinoise en Afrique subsaharienne. Dépasser les idées », *Perspectives, Stratégie de développement*, février 2014, n° 26.
- Gilpin Robert**, (1981) *War and Change in International Politics*, Cambridge, Cornell University Press.
- Glaser Antoine, Smith Stephen**, (2005), *Comment la France a perdu l'Afrique*, Calmann-Lévy.
- Karl Max et Friedrich Engels**, (2009), *Manifeste du parti communiste*, Nathan.
- Keohane Robert et Martin Lisa**, « The Promise of Institutional Theory », *International Security*, 20 (1), 1995.
- Kernen Antoine**, « Les stratégies chinoises en Afrique : du pétrole aux bassines en plastiques », *Politique africaine*, n° 105, 2007, p. 163-180.
- Krugman Paul R. et Obstfeld Maurice**, (2001), *Economie internationale*, De Boeck Université, Bruxelles.
- Lafargue F.**, « La Chine, une puissance africaine », *Perspectives chinoises*, N° 90, juillet-août 2005.
- Lake A. David**, « International political economy : a north american perspective on an emerging interdiscipline », *University of California, San Diego*, 2008.
- Marseille Jacques**, (1984) *Empire colonial et Capitalisme français : histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel.
- Marchal, R.**, « Faut-il avoir peur de la Chine en Afrique ? », *La Tribune.fr*, Google consulté le 24.4.2008.
- Merle Marcel**, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz, 1982.
- Morgenthau Hans J.**, (1985), *Politics among Nations, The Struggle for Power and Peace*, New York, Alfred Knopf, 6^e éd.
- Niquet, Valérie**, « La stratégie africaine de la Chine », *Politique étrangère*, 2.e.
- Okamba Emmanuel**, « petits lions deviendront grands », *géopolitique africaine*, n° 53-54 ? 2015, pp. 147-153.
- Pairault Thierry**, (2008), *Petite introduction à l'économie de la Chine*, Paris, Archives Contemporaines Editions.
- Paquin Stéphane**, (2013), *Théorie de l'économie politique internationale*, Paris, Sciencepo.
- Petiteville Franck**, « L'hégémonie est-elle soluble dans le multilatéralisme ? Le cas de l'OMC », *Critique internationale*, 22, 2004.
- Prebisch, R.** (1986), *La crisis del desarrollo argentino. De la frustración al crecimiento vigoroso*. Buenos Aires.
- Ricardo David**, (1992), *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, Paris, Flammarion.

Rochet C., (2007), *L'innovation, une affaire d'État, gagnants et perdants de la 3^e révolution industrielle*, Paris, L'Harmattan.

Strange Susan : « Traîtres, agents doubles ou chevaliers secourables ? Les dirigeants des entreprises transnationales », in Michel Girard : *L'individu dans la politique internationale*, Paris Economica, 1994.

Sachwald, F., « L'émergence de la Chine, menace et opportunité pour les pays avancés », *Politique étrangère*, N° 2, été 2004, p. 253-267.

Wallerstein Immanuel, (1988), *The Politics of World Economy : the States, the Movements and the Civilizations*, Cambridge University Press.

Zorgbibe Charles, (1996), *L'impérialisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ».